

4. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Rappel statutaire

Les modalités d'application du RGPD sont établies par le Conseil d'administration et portées à la connaissance de l'Assemblée générale.

4.1. RGPD

L'Association collecte et enregistre des informations concernant ses Membres, ses salariés, ses fournisseurs, ses élus... et plus généralement toute personne physique ou morale qui est amenée à être en relation avec l'Association.

L'Association a pris les mesures qui s'imposent pour collecter, enregistrer et mémoriser toutes les données de manière sécurisée. Les informations détenues par l'Association sur ses Membres, ses salariés et autres tiers sont essentiellement destinées à un usage administratif et informatif dans le strict cadre de ses activités.

Concernant chaque Membre, les renseignements collectés sont :

- nom et prénom ;
- genre ;
- date de naissance ;
- si moins de 16 ans : nom et prénom d'un représentant légal ;
- adresse postale ;
- numéro de téléphone (mobile de préférence) ;
- adresse courriel.

Les documents pouvant être collectés :

- la fiche d'adhésions ;
- pour les plus jeunes enfants, une photo d'identité ;
- pour toute Activité sportive, le certificat médical ou tout document en tenant lieu ;
- pour le règlement, les chèques bancaires ou postaux, et autres coupons (ANCV, Labaz, Pass+, PassSport...) ;
- l'autorisation concernant le droit à l'image.

Ces données collectées sont enregistrées dans un logiciel sécurisé et adapté à la gestion administrative, complété par un service de messagerie pour les échanges de courriels. Ce logiciel et la messagerie sont accessibles uniquement aux Dirigeants et au personnel de gestion salarié mandaté par l'Association.

Les supports papier de collectes de données sont conservés dans les locaux de l'Association.

Certaines de ces informations sont utilisées également dans l'objectif de répondre à des obligations déclaratives légales et obligatoires auprès d'organismes tiers, tels que : les Fédérations de tutelle auxquelles l'Association adhère pour ses besoins de représentation, d'assistance et d'assurance en responsabilité civile des Membres ou bien les organismes sociaux dont dépend ou relève l'Association en tant qu'employeur.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association s'engage à ne pas divulguer, transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, personnes physiques ou organismes autres que ceux prévus dans ce document.

4.2. Accord du Membre

Par son adhésion, le Membre donne son accord pour que l'Association enregistre et utilise ses données personnelles ainsi collectées dans le cadre défini. Il accepte également que ses données permettent à l'Association de gérer certaines interactions avec ses Dirigeants et salariés.

En l'occurrence, le Membre autorise l'Association à communiquer occasionnellement avec lui, si nécessaire, afin de porter à sa connaissance les actualités de l'Association, ses actions et ses manifestations.

(fin de page)